

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le Canadian Telecom Summit

Vidéotron bâtit, développe et crée de la valeur

Montréal, 1^{er} juin 2011 – Le président et chef de la direction de Vidéotron, M. Robert Dépatie, prenait la parole aujourd'hui à l'occasion du *Canadian Telecom Summit*, tenu à Toronto. Il s'est adressé à des centaines de représentants de l'industrie des télécommunications et voici les grandes lignes de son discours.

« La dernière fois que nous nous sommes parlés, je vous disais que Videotron allait offrir des produits et services mobiles attrayants, et livrer une valeur ajoutée. Je suis fier de vous dire que c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons promis de diminuer les frais d'utilisation du cellulaire. C'est fait. Nous avons promis de proposer à nos clients des offres meilleures et plus souples. Nous l'avons fait. »

« En ce qui a trait à la question controversée de la facturation à l'utilisation, il s'agit en fait d'un concept assez simple : un fournisseur Internet facturera des frais supplémentaires à certains gros utilisateurs qui dépassent la limite pré-approuvée de bande passante. Chez Videotron, le sujet est moins épineux. Dans la relation que nous entretenons avec nos clients, il n'y a pas mésentente. »

« Nous constatons que cette question n'affecte qu'une minorité d'utilisateurs Internet canadiens. »

« ... notre solution première est d'utiliser les outils à notre disposition pour gérer l'activité sur notre réseau. Dans ce cas, nous demandons à ceux qui dépassent la limite qui leur est allouée de verser une petite contribution supplémentaire. C'est pourquoi, dans un réseau géré, seuls les très gros utilisateurs paient des frais supplémentaires. C'est l'option que Videotron a privilégiée il y a de cela plusieurs années. Nous gérons notre réseau Internet et nous limitons la quantité d'utilisation dite gratuite. »

« Le Canada est devant des choix cruciaux. L'encan de 700 mégahertz qui se tiendra sous peu et la facturation à l'usage sont deux de ces choix. La façon dont nous nous y prendrons pour définir les paramètres de ces questions déterminera largement la capacité du Canada d'être un chef de file mondial en matière d'innovation, d'initiative et de technologie. Prendre de mauvaises décisions concernant les aspects réglementaires de ces questions serait désastreux. Au cours de l'année prochaine, le Gouvernement du Canada ouvrira certes le plus important encan de spectre de l'histoire de l'industrie. Tous attendent impatiemment de découvrir les nouvelles règles qui seront mises en place par Industrie Canada afin de baliser l'encan. »

« En 2008, Industrie Canada a réservé une portion du spectre de fréquences sans fil pour les nouveaux entrants. Une sage décision qui a favorisé la venue d'une nouvelle ère de concurrence sur le marché canadien. Quatre nouvelles entreprises cellulaires ont donc fait leur entrée sur le marché – des entreprises proposant de nouvelles idées, des offres novatrices et un meilleur service à la clientèle. Videotron était l'une d'elles. Le résultat? Les Canadiens, et pas seulement les Québécois, sont en mesure de bénéficier de plus de choix, de plus de valeur, de meilleurs prix et d'un meilleur service. Grâce à l'encan des 700 mégahertz qui se pointe à l'horizon, le Gouvernement du Canada a désormais l'occasion de consolider une véritable concurrence dans l'industrie du sans fil. »

« Dans le cadre de l'encan des 700 MHz qui vient, nous proposons de plafonner le spectre intra bande. Le plafond fonctionnerait de la façon suivante : tout propriétaire d'un spectre cellulaire à basse fréquence dans une région donnée serait autorisé à faire une soumission et la réussite de la transaction lui permettrait un nouveau bloc de spectre de fréquences à 700 MHz. Tout soumissionnaire qui ne possède pas déjà un spectre cellulaire à basse fréquence dans cette région serait autorisé à acquérir jusqu'à deux nouveaux blocs de spectre. Un point, c'est tout. Cette proposition de Videotron comporte plusieurs avantages. Elle n'exclurait aucune entreprise souhaitant faire une soumission, sans pour autant garantir qu'elle réussirait sa transaction. Il ne s'agirait donc pas d'une réserve de spectre. Et de plus, cela éviterait toute confusion dans la définition de qui est ou n'est pas un nouvel entrant. Au fait, comme vous pouvez le voir sur cette diapo (...), les entreprises cellulaires titulaires auraient encore le haut du pavé.

« La place du Canada dans le monde numérique du 21^e siècle dépendra en fin de compte des décisions que nous prenons aujourd'hui. Quand nous nous rappellerons ces décisions dans cinq ou vingt-cinq ans, nous ne nous attarderons pas aux menus détails, comme: " Industrie Canada a-t-il parfaitement divisé les blocs de spectres? ", " Le CRTC a-t-il donné aux revendeurs Internet une juste marge de profit? " Une seule question aura vraiment de l'importance : les décideurs politiques de l'époque ont-ils tout fait pour créer les conditions nécessaires permettant aux fournisseurs de services de prospérer, pour permettre aux bâtisseurs de réseaux en concurrence de développer des plateformes offrant aux Canadiens de nouveaux services, plus rapides et meilleurs? Toute autre question sera secondaire, voire même impertinente. Je vous laisse réfléchir aux conséquences. »

Le texte prononcé fait foi.

Vidéotron (www.videotron.com), filiale à part entière de Quebecor Media inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 mars 2011, Vidéotron comptait 1 808 600 clients à son service de télédistribution, dont 1 243 700 clients à la télé numérique. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 267 100 clients à ses services par modem câble et haute vitesse mobile au 31 mars 2011. À cette date, Vidéotron avait activé 164 700 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 129 800 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une sixième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par le journal *Les Affaires*, selon un sondage Léger Marketing.

Suivez-nous sur le Web | facebook.com/videotron

Suivez-nous sur Twitter | twitter.com/videotron